



SESSION PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2017

RAPPORT ANNUEL REGIONAL SUR L'EGALITE
FEMME HOMME

A l'occasion de la session d'octobre 2017 et comme elle en a l'obligation, la Région a présenté son rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes qui a donné lieu à un (court) avis spécifique du CESER.

La CGT a voté l'avis sur le rapport du Conseil Régional.

CE QUE DIT LE RAPPORT ANNUEL EGALITE FEMME HOMME 2017 DE LA REGION

Le rapport est composé de trois parties :

- ⇒ **Panorama ligérien** matière d'égalité entre femmes et hommes
 - Un écart de salaire entre les femmes et les hommes supérieur à la moyenne nationale.
 - Un choix d'orientation moins large pour les filles en Pays de la Loire comme ailleurs.
 - Les Pays de la Loire : première région française pour le travail à temps partiel féminin.
 - Une inégalité persistante d'accès au marché du travail mais une féminisation accrue des métiers qualifiés.
 - L'enjeu de l'articulation des temps personnels et professionnels.
 - L'aide aux parents vieillissants : une charge portée plus fortement par les femmes.
 - Des inégalités en matière de retraite.
 - Les progrès de l'égalité se traduisent par un impact positif pour l'économie.

- ⇒ **Engagements de la Région** en tant qu'employeur
 - Panorama de la situation actuelle au sein du Conseil Régional à la lumière du bilan social.
 - Bilan de la mise en œuvre du protocole égalité de la Région.
 - La prise en compte de l'égalité professionnelle au sein de la Région pour l'avenir.

- ⇒ L'égalité femmes/hommes dans les politiques régionales : **point d'étape et perspectives**
 - Engager des initiatives fortes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment concernant les violences faites aux femmes et la grande précarité.
 - Soutenir les acteurs ligériens pour leurs projets : le choix d'initiatives de terrain.
 - Ouvrir des opportunités pour les femmes dans le champ économique.

- Favoriser une réelle liberté dans le mode éducatif, pour l'accès des femmes à l'orientation et à la formation.
- La commande publique régionale et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- L'égalité entre les femmes et les hommes : un enjeu transversal pour toutes les politiques régionales (par exemple : santé, sport, transports, ...).

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER

Le CESER souligne la volonté du rapport de mesurer la part des temps partiels choisis et subis au sein de la Région.

Il sera attentif aux retombées des dispositions prises par la Région. Il apprécie la qualité du rapport régional et veillera à la traduction des engagements dans le Budget Prévisionnel.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT regrette l'absence du Conseil Régional lors des débats de ce matin, en particulier lors de la présentation du rapport sur l'égalité femmes/hommes de la CGT.

La CGT souligne **la richesse des données statistiques** du rapport de la Région. Elles permettent de dresser un état des lieux très instructif des inégalités existantes.

La question du temps partiel subi ou choisi est, comme le souligne le CESER, prépondérante particulièrement pour les femmes. Le temps partiel participe dans les deux cas aux différences de rémunérations entre les femmes et les hommes et à l'accès aux postes à responsabilité.

La CGT s'oppose à un modèle de société où certains – essentiellement les hommes – travailleraient beaucoup et d'autres – surtout les femmes – travailleraient à temps partiel, voire très partiel. A contrario, la CGT prône la diminution du temps de travail pour tous et toutes, avec l'objectif de 32 h hebdomadaires, pour un meilleur partage du travail et des richesses.

Ce meilleur partage du travail nécessite une action sur l'ensemble de la société. Citons sans prétendre à l'exhaustivité, des modes de gardes adaptés pour les enfants, un soutien aux aidants familiaux et aidantes familiales, une politique familiale visant à l'égalité parentale, une politique de logement accessible en milieu urbain, des transports adaptés et sûrs et, en amont, une politique de formation et d'orientation sur laquelle la Région indique vouloir travailler.

L'exécutif régional, en tant qu'employeur, met en place un certain nombre d'actions souvent intéressantes comme l'accompagnement des agent.e.s des lycées, ou une articulation des temps de vie, notamment pour les personnels d'encadrement.

Ces initiatives font suite au protocole relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes signé par la collectivité en 2014.

La CGT est attachée à ce que les femmes puissent accéder à toutes les fonctions (y compris l'encadrement) et tous les métiers. Elle rappelle qu'en 2016, les recrutements sur les postes du management supérieur des services ont été quasi exclusivement masculins et que le recours au temps partiel a disparu de ces fonctions.

La Région indique aussi vouloir développer le télétravail. Sur ce point, la CGT souligne les risques liés au développement du télétravail à domicile, souvent souhaité par les salarié-e-s, mais qui contribue à leur isolement. Ce mode de travail ne doit pas exonérer d'une réflexion pour un meilleur partage des tâches domestiques.

La Région a signé le **plan régional en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en Pays de la Loire**. La CGT qui adhère à la charte d'engagement s'en félicite.

La CGT partage les remarques émises par le CESER sur le rapport régional, notamment sur l'attention à la traduction budgétaire des engagements régionaux en période d'austérité assumée par l'exécutif.

Elle remercie le rapporteur et votera l'avis.

VOTES : L'avis a été adopté par 78 voix pour et 5 abstentions.

Conseillère et Conseiller CGT ayant travaillé sur l'étude du CESER : Catherine PARIS, Yvic KERGROAC'H.